

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TÉLÉPHONÉ

18 Janvier 2012 /18H00 – 20H15

Présents

Frank BIGNET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Patrick SOIN

Absents excusés Jean-Michel BUNIET, Bernard SAINT-JEAN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Demandes d'appel de la décision du comité de labellisation « Ecole de Triathlon »

Dans la mesure où Cédric GOSSE fait également partie du comité de labellisation, il est précisé qu'il ne prend pas part au vote sur ce sujet.

1.1 demande d'appel émanant du club « Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone »

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon ** ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

1.2. demande d'appel émanant du club « Brive Limousin Triathlon »

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Brive Limousin Triathlon ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon ** ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Brive Limousin Triathlon a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

1.3. demande d'appel émanant du club « Charleville Triathlon Ardennes »

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Charleville Triathlon Ardennes ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon ** ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Charleville Triathlon Ardennes a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

1.4. demande d'appel émanant du club « Mulhouse Olympique Triathlon »

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Mulhouse Olympique Triathlon ne remplit pas le critère relatif à l'organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon ** ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Mulhouse Olympique Triathlon a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

2. Séminaire du Bureau Directeur Fédéral – projet d'ordre du jour

Les deux points ci-dessous sont ajoutés au projet d'ordre du jour :

- Quel niveau de labellisation pour nos clubs de D1 et D2 ?
- Réflexion sur l'opportunité de créer une commission d'appel

3. Etude de la candidature de VICHY pour l'organisation du championnat d'Europe de Triathlon LD 2012

L'épreuve de Vichy souhaite obtenir la validation de la F.F.TRI. pour candidater à l'organisation des Championnats d'Europe de Triathlon LD 2012.

L'épreuve 2011 s'étant très bien déroulée, la Commission Nationale des Affaires Etrangères a fait savoir au BDF qu'elle est favorable à cette candidature.

La Commission Nationale des Grandes Epreuves ne s'est pas encore prononcée, mais si elle donne un avis favorable, le BDF validera cette candidature et proposera aux membres du CDF de la valider également.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général